LE FOU DE VERQUIN

Le fameux Beaussart, qui avait été arrêté jeudi dernier, à Verquin, a été envoyé hier matin à l'hospice pour y être mis en observation.

Liévin. — Rue Jean-Jaurès. — Sur une plainte adressée au parquet de Béthune par le sieur Henri Copin, couvreur à Drocourt, la gendarmerie a dressé procès-verbal pour adultère à la charge du nommé Jean-Baptiste Podevin, âgé de 35 ans, ouvrier mineur et Alice Guilbert, âgée de 23 ans, femme Copin qui depuis trois mois vivent maritalement à Liévin.

Le 24 de ce mois, Podevin devait s'en aller travailler aux mines d'Anzin et commence avec lui la femme Copin. Tous deux ont pris le chemin de la prison de Béthune et comparaîtront sous peu devant le tribunal correctionnel.

TRIBUNAUX

Conseil de guerre de Lille

Séance du 12 mai 1890

Eugène Fontaine, soldat au 73e de ligne, sommé étant en faction.

Trois mois de prison.

Cyrille Viel, cavalier au 19e régiment de chasseurs. — Violences envers une sentinelle.

Un an de prison.

Emile-Tranquille Cotard, cavalier au 19e régiment de chasseurs. — Désertion à l'intérieur.

Deux ans de prison.

Louis-Ambroise Gelez, soldat au 145e régiment d'infanterie. — Dissipation d'effets d'habillement.

Six mois de prison.

Fernand-Louis Gardin, soldat au 127e régiment d'infanterie. — Désertion à l'intérieur avec emport d'effets non représentés.

Quatre ans de prison.

Louis-Gustave Volland, soldat au 1er escadron du train. — Désertion à l'intérieur avec emport d'effets qu'il n'a pas représentés.

Trois ans de prison.

Cour d'assises du Nord

Audience du 13 Mai 1890

Affaire de mœurs à Fourmies

Dans cette affaire de mœurs est impliqué un sieur Jean Weiss, âgé de 34 ans, ouvrier verrier à Fourmies, qui est défendu par Me Trinquet; Weiss est condamné à **cinq ans de travaux forcés.**

Vols à Cambrai

Deux individus, Jules Drocourt, 27 ans, sans profession ni domicile fixe, et Hector Normand, 30 ans, journalier à Cambrai, comparaissent devantle jury sous l'inculpation de vols.

Vers le milieu du mois de janvier dernier, on avait volé chez M. Lemaire, teinturier à Cambrai, deux bandes de serge rouge et, pendant la nuit suivante, des malfaiteurs, après avoir escaladé la clôture du jardin de la cathédrale, s'étaient introduits dans cet édifice par le soupirail de la cave au charbon. Après avoir visité plusieurs tronos sur lesquels on constata des traces d'effraction, ils en avaient enlevé un qui fut retrouvé brisé hors de l'église.

Enfin, quelques jours plus tard, un autre vol avait été commis dans un jardin clos situé au faubourg de Cambrai et appartenant à M. Bernard. Parmi les divers objets soustraits se trouvait un buffet que l'on avait retrouvé chez M. Lévy, marchand de meubles à Cambrai.

La police recherchait activement les auteurs de ces vols lorsque, le 20 janvier, Drocourt invité à se rendre au commissariat de police, fut trouvé porteur d'une ceinture en serge rouge qui fut reconnue pour provenir du vol commis au préjudice de M. Lemaire, et on constata que les boutons de son paletot, dont l'un manquait, ressemblaient à ceux trouvés ramassés près du soupirail par lequel les voleurs s'étaient introduits dans la cathédrale. Enfin, au même moment, le marchand de meubles Lévy, qui se trouvait au commissariat de police et qui avait acheté le buffet volé à M. Bernard, reconnut en Drocourt l'individu qui lui avait vendu ce meuble.

Le même jour, Normand, que la police avait remarqué en compagnie de Drocourt, était arrêté et trouvé porteur d'une ceinture rouge semblable à celle du premier accusé. Après avoir d'abord cherché à nier leur culpabilité, les accusés ont fini par reconnaître les faits qui leur sont imputés.

Les renseignements recueillis sur eux sont mauvais; tous deux ont déjà été condamnés antérieurs.

Drocourt est condamné à 3 ans de prison, Hector Normand à 2 ans de la même peine.

Défenseurs : Me Henry et Proteau.

Tentative de meurtre à Allennes-les-Marais.

Un mennier de Carvin, Henri Dujardin, âgé de 20 ans, courtisait depuis quelques années Mlle Corlie Dernoncourt, âgée de 21 ans, couturière à Allennes-les-Marais (canton de Seclin) à la poursuite de l'épouser, mais la jeune fille, jugeant qu'ils étaient trop jeunes pour se marier, surtout avant qu'il eût accompli son service militaire, résistait à ses instances. Mécontent de cet ajournement, Dujardin, qui, le 10 mars, avait abordé chez sa mamère de Lille, un revolver et six cartouches à la menaça, le dimanche suivant, de se brûler la cervelle devant elle, si elle ne cédait pas à ses désirs.

Effrayée par cette scène, elle lui fit écrire par sa sœur ainée de cesser ses visites. Cependant, le jeudi 27 mars, dans la soirée, Dujardin se présentait au domicile des parents. Après une causerie amicale, le père, sans repousser le projet de mariage, lui répondit qu'il fallait attendre sa libération du service militaire. Vers neuf heures, au moment de se séparer, l'accusé, qui se trouvait seul dans le magasin d'épicerie avec la jeune fille, réitéra sa demande ; mais Corlie Dernoncourt déclara de nouveau qu'elle se conformerait aux ordres de son père. Il lui réclama alors un petit coffret en bois qu'il lui avait donné et le brisa sous ses pieds. A ce bruit le père survint et lui reprocha sa conduite en l'invitant à sortir.

Aussitôt, saisissant dans une de ses poches son revolver, Dujardin tira sur lui, à bout portant, deux coups qui l'atteignirent, l'un au menton, l'autre à la joue. Cette dernière blessure aurait pu avoir les conséquences les plus graves. Au moment où il allait décharger un troisième coup, Mme Dernoncourt se précipita sur lui et fit dévier l'arme, si bien que le meurtrier fut lui-même atteint légèrement au côté droit de la figure par le projectile.

L'accusé a reconnu son crime; il a prétendu avoir agi sous l'influence de l'ivresse, mais tous les témoins démentent cette affirmation. Enfin, ajoute l'accusation, Dujardin, pour expliquer sa conduite n'a pas craint d'accuser la jeune fille qu'il recherchait au mariage, d'avoir eu avec lui des rapports intimes ; mais celle-ci, indignée de cette calomnie, en a prouvé la fausseté en se soumettant elle-même à un examen médical.

Acquittement de l'inculpé

Après une nouvelle plaidoirie de Me Hattu, le président pose la question subsidiaire de coups et blessures.

L'accusé Henri Dujardin est acquitté.

Le siège du ministère public est occupé par M. Lando, substitut du procureur général.

FAITS DIVERS

VOL DE 100,000 FRANCS AU MINISTÈRE DES FINANCES

Hier matin, un employé du Crédit lyonnais remettait pour 100,000 fr. de coupons de rente française au ministère des finances.

Il devait, dans l'après-midi, venir toucher en argent l'équivalent des valeurs déposées.

Le caissier du ministère lui donna un récépissé, naturellement.

L'employé revint dans l'après-midi pour toucher les fonds.

On lui compta une certaine somme.

— Mais... pardon! dit-il après avoir recompté, il y a erreur, il me manque quelque chose.

Cent-dix-sept mille francs manquaient à son compte.

— Mais on n'a remis que tant de coupons, dit le caissier, représentant trois cent mille francs environ.

— Pas du tout, reprit l'employé. Ces coupons représentaient cent mille (100,000) francs.

Et il montrait son récépissé.

C'était bien simple : on avait volé, au ministère des finances, un paquet de coupons.

M. Rouvier, qui était à la Chambre, fut aussitôt prévenu, ainsi que le commissariat du quartier du Louvre et une enquête est ouverte.

SAVON POMPADOUR MAUBERT
aux Fleurs fraiches.

Nouvelles à la Main

La jeune Chichinette du théâtre des Plaisirs-Parisiens, est malgré à faire la pige avec un jeu d'osselets.

Elle entre pendant un entr'acte au foyer ; tous les sièges sont occupés, personne ne se dérange.

— Eh bien ! vous êtes polis, vous autres, clame la douce enfant, et puisque vous ne me faites pas de place, je vais m'asseoir sur la cheminée.

— Allons bon ! s'écrie une camarade, je suis sûre qu'elle va rayer le marbre.

BRULE-MAISON.

Programmes des Spectacles-Concerts

Théâtre municipal de Lille. — Mercredi 14 mai. — Grand succès de MICHEL STROGOFF, pièce à grand spectacle, en 4 actes et 16 tableaux, de MM. E. d'Ennery et Jules Verne.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 h. 0/0.

Le spectacle est terminé à 11 heures 1/2.

Théâtre-Concert des Variétés. — Mercredi 14 mai :

Intermèdes variés par toute la troupe.

Représentation de Mme Belloni, étoile des concerts de Paris.

1re représentation de *Un Notaire à la Coque*, opérette en un acte de J. Lebrun et Gramel, musique de Cantalo.

Jeudi 15 mai : 2e Fête de la fête de l'Ascension, grand bal de nuit. Entrée : Cavalier, 1 fr. 50 ; dame, 0,50.

Samedi 17 mai : Grand concert de bienfaisance, représentation extraordinaire des Variétés au profit de la ville.

PETITE CORRESPONDANCE

E. D. à Cambrai. — 1° On peut certainement avec toute carte ; 2° La dernière compagnie pour souscrire.

LE PACTEUR.

CONVOCATIONS

La Chambre syndicale des Ouvriers charpentiers menuisiers de Roubaix, invite ses membres et les nouveaux adhérents à la réunion qui aura lieu demain jeudi 15 mai, à 8 heures du soir, salle Phélinon, rue Pierre Motte.

Ordre du jour : Organisation du syndicat.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Naissances du 13 mai

Henri Lambert, Hôtel-Dieu. — Adolphe Vanoost, rue de la Paix. — Lucie Penet, rue Solférino. — Louis Dulaille, rue Choiseul. — Amand Dumont, rue Decrême, 181. — Marie Helin, rue Charlemagne. — Joseph Schoon, rue Wagram. — Fernand Cappon, rue Gondé. — Andrée Mascelot, Place de la Patrie. — Arthur Cardon, Hôtel-Dieu.

Décès

Benjamin Demeyer, 71 ans, Hospice civil. — Georges Hendericks, 4 mois, rue de France, 131. — Eloy Leclercq, 52 ans, rue de Leuze. — Inconnu dans le canal de Roubaix, rue d'Avelghem.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING

Naissances du 10 mai

Charles Vannoubos, rue de Calais. — Cyrille Carlier, rue des Champs. — Adrienne Leman, rue d'Anvers. — Emile Bonet, rue des Trois Pierres. — Julid Dhaze, rue Neuve de Roubaix. — Elise Desquiens, rue du Bocquet.—Marguerite Christory, rue du Château. — Marie Santy, aux Phalempins. — Auguste Ancyn, rue du Bocquet.

Décès du 10 mai

Juliette Simonques, 56 ans 1/2, rue du Brun-Pain! — Jide Desplanque, 70 ans 1/2, rue du Tilleul. — Valentine Desmoulin, 4 ans 3 mois, rue Béranger.

Publications de mariages du 10 mai

Entre : Jules Lejeune, tisserand et Philomène Lepors, soigneuse. — Liévin Vandenriesche, garçon boulanger et Hortense Werbrouck, bobineuse. — Gustave Legrand, maçon et Blanche Pouporet, dévideuse. — Charles Sinay, march. de beurre et Marie Balcaen, tailleuse. — Alphonse Dehoussez, tisseur et Hortense Blancke, soigneuse. — Pierre Tissot, directeur de forges et laminoirs et Marie Sohet, sans profess. — Charles Flament, perruquier et Marie Ouez, moulineuse. — Emile Pédron, mécanicien et Hortense Vandeckerkove, sans profession. — Désiré Vanaverschelt, fleur et Maria Dassonville, tailleuse. — Jules Mascelis, charretier et Victorine Feys, lessiveuse. — Charles Vanverdeghem, tailleur et Emma Vanhoutte, soigneuse. — Emile Mairesse, peigneur et Clémence Vouaert, soigneuse.—Charles Nuyten, rattacheur et Angèle Demarque, couturière. — Edouard Masselis, tisserand et Marie Mathys, lessiveuse. — Emile Gillis, tisserand et Céline Liagre, cuisinière.

NE PAS ACHETER d'articles de ménage et d'éclairage avant d'avoir visité les magasins **De la Ménagère,** Maison CARON frère et sœur, Grande-Place, 7, Lille.

La maison n'a aucune succursale.

Avis aux Fabricants

Voyageur visitant très régulièrement six fois par an Nord, Aisne, Seine-Inférieure, Oise, Somme et Pas-de-Calais désire représenter maisons ayant clientèle dans ces départements, pour articles n'exigeant pas d'échantillons, ou très peu ; se contenterait faible provision. — Ecrire Bureau du journal, aux initiales D E D Z. 21410m—1562

Pommade Fontaine
CONTRE LES
MALADIES DE LA PEAU
Engelures, Dartres
Démangeaisons, Vices du Sang
LE POT : 2 fr.
Pommade préconisée par les plus grands médecins de Paris, **Guérit, Calme, Soulage** les PIQUES, BOUTONS, ECZEMA, pour guérir rapidement **Mes Engelures** et les Gerçures des mains et les peaux rugueuses incurables. Son effet est merveilleux **sur les dartres, Démangeaisons des Enfants, l'Inflammation des pituitaires, Hémorrhoïdes, les Démangeaisons de la tête, des oreilles et de toutes les parties du corps** Plusieurs Lavages chaque soir.
Envoi franco contre 2 fr. 25 en timbres-poste.
PARIS, Phie, 9, place des Petits-Pères. PARIS.
SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES

CHATEL-COUTANCIN
TRAITEMENT DES AFFECTIONS de l'ESTOMAC, du FOIE, des INTESTINS, des REINS ET DU SANG
15 mars : Etablissement Thermal. 15 octobre
SOURCE QUÉLIN, vente en bouteilles partout.

GUÉRISON des Maladies Secrètes RADICAL et des Maladies de la **PEAU**
Dartres, eczémas, ulcères variqueux
M. VANDENDRIESSCHE
Médecin-consultant spécialiste
LILLE, 6, rue Puébla, 6, LILLE
CONSULTATIONS PARTICULIÈRES
tous les jours de 9 à 6 h. et p. correspondance

CHAUVES !! 100.000 FRANCS à ceux qui prouveront que l'EAU D'ANGE du docteur du Barry, guérit les Pellicules, Empêche la chute des cheveux en deux jours et en les fait des repousser sur les trous les plus chauves. DÉVITER TOUTES CONTREFAÇONS : Exigez le nom du docteur du Barry, Rue Caumartin, 45, Paris et le nom de l'Ange gardien, 1 fr. 50 et 3 fr. franco.

PLUS DE CHAUVES!
Repousse certaine à tout âge
CROISSANCES ÉTONNANTES
de Cheveux
Prix : 3 fr. franco
Arrêt immédiat des Chutes par la
POMMADE QUINIQUE LECHAUX
Pommade hygiénique, régénératrice
qui supprime les tatouages, empêche de blanchir augmente la vigueur et l'éclat des plus belles chevelures.
Milliers de Certificats d'Attestations.—Prospectus explicatif gratis.
Le pot franco par la poste, 6 fr.; 6 pots franco, 24 fr.
Gros EXPORT, 12, Pl.-St-Sulpice, Paris.
Dépôt à Lille : Pharmacie du Docteur Ozil, rue Esquermoise, 60 ; Fanyau ; Donte et Cie ; Coasne ; Pharmacie centrale Gobert et Cie ; Derouback, rue Puébla. — A Tourcoing : MM. Bruyneel ; Vanneuville. — A Valenciennes : M. Sabin Boulet. — A Fresnes, A. Ferrier. — A Maubeuge, M. Huart, pharmacien, rue de Mons. — A Boulogne-sur-Mer : M. Duterte, pharmacien. — De Bail, Th. rue de la Gare, à Houplichoche (Nord). — Toutes pharmacies.

GUÉRISON en 48 heures des Maladies de la Vessie et du Rein par les Cigarettes ASTHME DE KEUKENIA, Pharmacie centrale de France, 15, Rue Caumartin, PARIS. Et chez les Pharmaciens. Exigez le nom de KEUKENIA. Le Flacon : 2 fr. — Le Paquet : 1 fr. — Le Flacon : 2 fr. — Le Paquet : 1 fr. — Le Flacon : 2 fr. — Le Paquet : 1 fr. —